



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Prangins, le 13 octobre 2022

Aux membres du
Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du nouveau Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du nouveau Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Préavis municipal No 26/2022

Réponse municipale au postulat de Monsieur le Conseiller Yvan Bucciol « Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement énergétique des bâtiments à Prangins »

Membres : **M. Marc Baumgartner (1^{er} Membre) – Entente pranginoise**
Mme Viktoria Temesi – Entente pranginoise
Mme Caroline Serafini, M. Yvan Bucciol – Alliance libérale de Prangins
M. Bernard Jeangros – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers